



---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

---

Le 3 juillet deux mille dix-huit, à vingt heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mardi 26 juin 2018

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	29
	Convoqués	29
	Présents	22
	Procurations	6
	Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVE  
Mme Claudie MAHE - M. Armel MOYON - Mme Muriel MAHE - M. Sébastien SOURGET - Mme Margareth ABOT  
M. Christian BURLOT - M. Jean-Philippe LEVESQUE - Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD - Mme Annie PRIOUX-  
TERRIENNE - Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL - M. Marc FOUCAULT - M. Mikaël COUTURIER  
Mme Vanessa LEBEAU - M. Bernard CLOUET - M. Denis RIMBERT - Mme Annaïg GICQUEL

**Excusés :**

Mme Tiphaine TEHERY (procuration à M. Stéphane POILVE)  
Mme Vinciane SEKHRI (procuration à M. Paul LONGATTE)  
M. Arnaud GUIHENEUF (procuration à M. Marc FOUCAULT)  
M. Michel MENARD (procuration à M. Bernard CLOUET)  
Mme Marie-Christine BRIAND (procuration à Mme Annaïg GICQUEL)  
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE (procuration à M. Denis RIMBERT)

**Absente :**

Mme Angélique BLANCHARD

**Secrétaire de séance :**

Mme Vanessa LEBEAU

---

## Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018.
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire.
  
- Points soumis au vote :

### ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2018-062 Validation du plan guide de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic
- 2018-063 Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic
- 2018-064 Lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et approbation des objectifs et des modalités de concertation

- 2018-065 Signature d'une convention de groupement de commandes entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 2018-066 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 2018-067 Rétrocession des espaces communs du lotissement La Grivolais
- 2018-068 Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine
- 2018-069 Avis du Conseil municipal sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire-Atlantique (2018-2024)

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 2018-070 Renouvellement de postes de contractuels
- 2018-071 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2018-072 Création d'un emploi saisonnier
- 2018-073 Mise en place d'un contrat d'apprentissage
- 2018-074 Adhésion au dispositif d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

## **FINANCES**

- 2018-075 Attribution des subventions de fonctionnement 2018 aux associations
- 2018-076 Attribution de la subvention destinée à la formation des membres des associations sportives
- 2018-077 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants et Artisans Pont-Châtélains (ACAP)
- 2018-078 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Quéral
- 2018-079 Signature d'une convention de partenariat avec l'Espace de vie sociale « Le Fil » et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique
- 2018-080 Conclusion d'un contrat d'association avec l'école privée Saint-Joseph
- 2018-081 Conclusion d'un contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame-de Lourdes
- 2018-082 Montant de la participation communale allouée aux écoles de la Commune
- 2018-083 Montant de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune

## **VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE**

- 2018-084 Signature d'une convention de cession de panneaux entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB) et la Commune de Pont-Château

## **COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION**

- 2018-085 Création d'un marché des producteurs

## **ENFANCE, JEUNESSE**

- 2018-086 Création d'un Conseil Municipal des Enfants

---

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Vanessa LEBEAU est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est approuvé par 23 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND).

- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire**

Aucune décision prise entre le 29 mai 2018 et le 3 juillet 2018.

- **Points soumis au vote :**

## **ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL**

### **DÉLIBÉRATION N°2018-062 – Validation du plan guide de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > D'approuver le plan-guide de la Zone d'Aménagement Concerté de Coët Rozic.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-063 – Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) De Coët Rozic**

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2017 présenté par Loire Atlantique Développement (LAD) -SELA, dans le cadre du traité de concession établi pour la ZAC de Coët Rozic.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-064 – Lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et approbation des objectifs et des modalités de concertation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- > D'approuver les objectifs et les modalités de concertation tels qu'ils sont définis par la présente délibération ;
- > De demander, conformément à l'article L. 132-5 du Code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des territoires et de la mer soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de l'étude telle que définie dans la convention de mise à disposition ;
- > De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,
- > De solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme,
- > De dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget des exercices considérés.

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- A Madame la Préfète de Loire-Atlantique, Préfète de la Région des Pays de la Loire,
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- Aux Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture,
- À Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/St- Gildas-des-Bois,
- À Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Brière.

Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal diffusé dans le Département.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-065 – Signature d’une convention de groupement de commandes entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, St-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d’Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > D’autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes établie entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, St-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d’Urbanisme (PLU).

## **DÉLIBÉRATION N°2018-066 – Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres du groupement de commandes constituée entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, St-Gildas-Des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d’Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > De recourir à un vote à main levée pour la désignation d’un représentant titulaire et d’un représentant suppléant, au sein de la Commission d’Appel d’Offres du groupement de commandes conclu entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, St-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d’Urbanisme (PLU).

Puis le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > De désigner Mme Danielle CORNET représentante titulaire et M. Armel MOYON représentant suppléant, pour siéger au sein de la Commission d’Appel d’Offres du groupement de commandes conclu entre les Communes de Drefféac, Pont-Château, St-Gildas-des-Bois et Sévérac pour la révision générale de leur Plan Local d’Urbanisme (PLU).

## **DÉLIBÉRATION N°2018-067 – Rétrocession des espaces communs du lotissement la Grivolais**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’accepter le transfert amiable des espaces communs du lotissement « La Grivolais », parcelles cadastrées section ZR 624 , ZR 625, ZR 627, ZR 638 ;
- > De dire que ce transfert amiable de propriété vaut classement dans le domaine public communal de la voie privée et des espaces verts du lotissement et des réseaux sis dans son emprise dès signature de l’acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune ;
- > D’imputer à la charge du lotisseur l’ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié...) ainsi que tous frais annexes ;
- > De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs au transfert des espaces communs du Lotissement.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-068 – Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois à l’Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois à adhérer au syndicat mixte de l’Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de Vilaine.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-069 - Avis du Conseil municipal sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire-Atlantique (2018-2024)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et tout en rappelant que la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage est exercée par la Communauté de communes du Pays de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire Atlantique (2018-2024), sous réserve que les dispositions envisagées, dans le cadre de situations d'occupations illégales de terrains, se fassent dans le strict respect des documents d'urbanisme.

## **DÉLIBÉRATION N°2018-070 - Renouvellement de postes de contractuels**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > De créer, à compter du 8 juillet 2018, un poste d'adjoint d'animation à temps complet (Pôle vie scolaire et enfance) ; un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 32/35ème (Pôle vie scolaire et enfance) ; deux postes d'adjoint technique à temps non complet à 25/35ème (pôle bâtiments) ; un poste d'adjoint technique à temps non complet à 22/35ème (pôle bâtiments) ;
- > De créer, à compter du 29 août 2018, un poste d'adjoint d'animation à temps complet (Pôle vie scolaire, enfance) ; un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 17,50/35ème (Pôle vie scolaire, enfance) ; un poste d'ATSEM à temps non complet à 30/35ème (Pôle vie scolaire, enfance) ; un poste d'ATSEM à temps non complet à 17,50/35ème (Pôle vie scolaire, enfance)

## **DÉLIBÉRATION N°2018-071 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > De modifier le tableau des effectifs et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, un poste d'adjoint technique à temps complet (pôle bâtiments) ; un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28/35ème (pôle bâtiments) ; un poste d'adjoint technique à temps complet (pôle cadre de vie).

## **DÉLIBÉRATION N°2018-072 - Création d'un emploi saisonnier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet du 5 juillet 2018 au 31 août 2018 (service Direction générale des services).

## **DÉLIBÉRATION N°2018-073 - Mise en place d'un contrat d'apprentissage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter la proposition du Maire et de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 en vue d'accueillir un jeune au sein des services municipaux dans le cadre de la préparation d'un diplôme de CAP Menuiserie ;
- > D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis de Saint-Brévin.

## DÉLIBÉRATION N°2018-074 – Adhésion au dispositif d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au Centre de gestion de Loire-Atlantique ;
- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Centre de gestion.

## DÉLIBÉRATION N°2018-075 – Attribution des subventions de fonctionnement 2018 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer les subventions 2018 aux associations selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	Rappel 2017	2018
Expression	Danse Attitude	290,00 €	313,00 €
	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	211,00 €	219,00 €
	Comédie pont-châtelaïne	342,00 €	313,00 €
	Groupe Artistique Pont-Château et la Région	237,00 €	219,00 €
	Débrouill'Art	184,00 €	
	Choeurs de Lesqueren	237,00 €	188,00 €
Loisirs	L'outil en main	351,00 €	402,00 €
	AVF Pont-Château	1 221,00 €	1 238,00 €
	PIAF	316,00 €	402,00 €
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 068,90 €	1 090,20 €
	West Castle	246,00 €	146,00 €
	Amicale des sapeurs pompiers	281,00 €	
	Rollers Club de Pontchâteau	246,00 €	
	Le club du Brivet		183,00 €
	Pont-Château club Mõlkky 44	140,00 €	146,00 €
Animation commerciale	ACAP	500,00 €	500,00 €
	GECALA	1 810,70 €	
Environnement	ACCA	788,00 €	788,00 €
Histoire	Association Pontchâtelaïne d'histoire locale	747,00 €	747,00 €
Patriotique	Le Souvenir français	210,00 €	210,00 €
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	263,00 €	263,00 €
Collectivité	Association des Maires de l'Ouest de Loire-Atlantique	93,00 €	100,00 €
	Association Prévention routière	200,00 €	200,00 €
	ADICLA	150,00 €	150,00 €
	AFDMLA	2 701,52 €	2 701,52 €
	CAUE	480,00 €	480,00 €
	Amicale du Personnel de la commune de Pont-Château	2 000,00 €	2 000,00 €
Loisirs scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	589,00 €	624,00 €
	Amicale du Chat Perché	211,00 €	288,00 €
	Maison des lycéens du lycée des 3 rivières		288,00 €
	USEPPOB	400,00 €	400,00 €
Animation locale	Comité de jumelage	8 000,00 €	8 000,00 €
	Comité des fêtes	1 700,00 €	1 700,00 €
		<b>26 214,12 €</b>	<b>24 298,72 €</b>

**SUBVENTIONS SPORTS 2018**

Nom de l'association	Total Licenciés	Licenciés Pont-Châtellains				Subvention par licenciés		(A) Subvention liée au nombre d'adhérents (1)	Frais immobiliers, impôts, Assurances (2)	Forfaits, Frais de fonctionnement (3)	Frais de transport pour les compétiteurs	(B) 25% Transport - Arbitrage (4)	(C) 100% Frais immobiliers Impôts et Assurance et fonctionnement	TOTAL Subventions (A)+(B)+(C)+	Rappel subventions 2017 (5)
		Total	De 18 à 35 ans	De 16 à 35 ans	De 18 à 35 ans	De 18 à 35 ans	De 18 à 35 ans								
AOSP FOOTBALL	453	286	34	180	8,00	28,80	5 456,00			128,99	790,57		6246,57	5866,29	
BLES D'OR gym. Sport.1	120	40	4	32	8,00	28,80	963,60			395,63	98,91		1052,51	1281,61	
PC HANDBALL	333	178	24	120	8,00	28,80	3 648,00			1256,96	1055,61		4703,61	5304,94	
ASS FOOTBALL	231	167	28	87	8,00	28,80	2 729,60			1669,55	417,39		3145,99	3028,45	
TEMPLE DES ARTS... DOJO PC	146	55	3	49	8,00	28,80	1 458,20				0,00		1435,20	1846,40	
BUDO RYU KARATE PC	34	13	5	8	8,00	28,80	270,40				0,00		249,60	249,60	
PETANQUE PCP	44	18	2	0	8,00	28,80	16,00			733,60	334,85		350,85	557,13	
P.C BASKET CLUB	217	135	15	97	8,00	28,80	2 913,60			460,76	115,19		3028,79	3452,72	
SHORINJI KEMPO	65	26	1	15	8,00	28,80	440,00				0,00		440,00	382,40	
TENNIS CLUB PC	175	124	3	72	8,00	28,80	2 097,60				0,00		2097,60	2161,60	
TENNIS TABLE DU BRIVET	47	27	1	18	8,00	28,80	526,40				0,00		526,40	440,00	
U.S.P CYCLISME	155	32	1	19	8,00	28,80	555,20	1574,55		689,93	189,98	1990,55	2735,76	2762,09	
NATAION + N.SYNCHRO	186	78	4	64	8,00	28,80	1 875,20				0,00		1875,20	1883,20	
ETOLE DE ST ROICH	35	24	10	3	8,00	28,80	166,40			745,15	186,29	794,87	1147,56	1039,90	
LES CAVALIERS DE COÛT ROZ (6)	206	66	23	35	8,00	28,80	1 192,00				0		1192,00	0,00	
SOCIETE DE TIR	109	25	4	2	8,00	28,80	89,60				0		89,60	126,40	
COMPAGNIE DES ARCHERS DU BRIVET	50	18	3	9	8,00	28,80	283,20			147,54	36,885	0	320,09	312,00	
OMS - (frais de fonctionnement)							0,00				0		552,87	517,30	
	<b>2586</b>	<b>1312</b>	<b>165</b>	<b>810</b>			<b>24 648,00</b>	<b>1 953,45</b>	<b>832,00</b>	<b>3 332,64</b>	<b>3 225,68</b>	<b>2 785,45</b>	<b>31 212,00</b>	<b>31 212,00</b>	

(1) Les subventions sont attribuées aux licenciés des clubs en compétition. Deux tarifs (28,80€ pour les moins de 18 ans et 8€ de 18 à 35 ans) sont établis afin de favoriser les clubs ayant de jeunes licenciés

(2) Remboursement à 100% des taxes foncières et des assurances des biens pour les clubs propriétaires des installations

(3) Forfait de 416€ pour participation aux frais de fonctionnement (Électricité - Eau - Gaz - Entretien des bâtiments) des clubs propriétaires des installations

(4) Les frais de transports pour les compétiteurs et les frais d'arbitrage sont remboursés à 25%

(5) Rappel du montant de la subvention versée en 2017

(6) N'ont été pris en compte pour les Cavaliers de Coût Roz que les licenciés FFE soit 66 sur les 96 licenciés de Pontchâteau. (Total licenciés 128 FFE sur 206)

**DÉLIBÉRATION N°2018-076 - Détermination d'une enveloppe financière destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 5 500 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2017.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-077 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’Association des commerçants et Artisans Pont-Châtellains (ACAP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’attribuer à l’association des Commerçants et Artisans Pont-Châtellains (ACAP) une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 000 € pour l’organisation de la braderie, organisée dans le centre-ville de Pont-Château, le 22 août 2018.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-078 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association sportive du collège Quéral**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’attribuer à l’association sportive du collège Quéral une subvention de 300 € suite à sa participation aux championnats de France de Hip-Hop 2018.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-079 – Signature d’une convention de partenariat avec l’espace de vie sociale « Le Fil » et la Caisse d’Allocations Familiales de Loire-Atlantique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat « Espace de vie sociale / Pont-Château 2018-2021 » conclue avec la Caisse d’Allocations Familiales de Loire Atlantique et l’association d’Animation Socio-Culturelle Le Fil, annexée au projet de délibération ; ainsi que toutes pièces afférentes ;
- > D’attribuer une subvention de 35 600 € par an à l’Association d’Animation Socioculturelle le Fil, à compter de 2018 et jusqu’en 2021 ;
- > De dire que la CAF s’engage à travers le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 conclu avec la Commune à prendre en charge 17 600 € sur les 35 600 € attribués au Fil par la Commune,
- > De dire que cette somme est inscrite au budget 2018 ;
- > De s’engager à inscrire les crédits correspondants aux budgets 2019, 2020 et 2021.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-080 – Conclusion d’un contrat d’association avec l’école privée Saint-Joseph**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’annuler et remplacer la délibération n°2017-147, en date du 12 décembre 2017, prolongeant les contrats d’association liant la Commune de Pont-Château aux écoles privées St Joseph et Notre Dame de Lourdes, pour une période de trois années supplémentaires ;
- > D’autoriser Mme le Maire à signer le contrat d’association ci-annexé conclu avec l’école St Joseph de Pont-Château.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-081 – Conclusion d’un contrat d’association avec l’école privée Notre-Dame-de Lourdes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’annuler et remplacer la délibération n°2017-147, en date du 12 décembre 2017, prolongeant les contrats d’association liant la Commune de Pont-Château aux écoles privées St Joseph et Notre Dame de Lourdes, pour une période de trois années supplémentaires ;
- > D’autoriser Mme le Maire à signer le contrat d’association ci-annexé conclu avec l’école Notre Dame de Lourdes de Pont-Château.



## DÉLIBÉRATION N°2018-082 – Montant de la participation communale allouée aux écoles de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'annuler et remplacer la délibération n°2017-148, en date du 12 décembre 2017, déterminant le montant des participations aux écoles de Pont-Château ;
- > De fixer ainsi le montant de la participation communale par élève aux frais de fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château :

	Fournitures scolaires	
	2017	Proposition 2018
Ecole Saint-Joseph	44,71 €	45,16 €
Ecole Saint-Guillaume	44,71 €	45,16 €

- > De fixer ainsi le montant de la participation communale par élève aux frais de fourniture scolaires, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence et de fixer ainsi la participation communale aux crédits administratifs (forfait) des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune :

	Fournitures scolaires		Crédits administratifs directeurs	
	2017	Proposition 2018	2017	Proposition 2018
Ecole Charlie Chaplin	44,71 €	45,16 €	500,00 €	500,00 €
Ecole Charles Perrault	44,71 €	45,16 €	500,00 €	500,00 €
Ecole du Chat Perché	44,71 €	45,16 €	500,00 €	500,00 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais de fourniture scolaires.

## DÉLIBÉRATION N°2018-083 – Montant de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 voix contre (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > D'annuler et remplacer la délibération n°2017-148, en date du 12 décembre 2017, déterminant le montant des participations aux écoles de Pont-Château ;
- > De fixer ainsi le montant de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier :

	Activités diverses	
	2017	Proposition 2018
Ecole Saint-Joseph	23,83 €	24,07 €
Ecole Saint-Guillaume	27,92 €	24,07 €

- > De fixer ainsi le montant de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier :

	Activités diverses	
	2017	Proposition 2018
Ecole Charlie Chaplin	23,83 €	24,07 €
Ecole Charles Perrault	23,83 €	24,07 €
Ecole du Chat Perché	30,77 €	31,08 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais liés à la pratique d'activités diverses.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-084 – Signature d'une convention de cession de panneaux entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB) et la Commune de Pont-Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de cession de panneaux conclue entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière et la Commune de Pont-Château.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-085 – Création d'un marché des producteurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

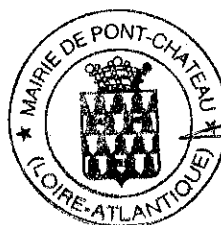
- > D'accepter la création d'un marché des producteurs le samedi matin, d'avril à octobre, sur le jardin public de l'allée du Brivet ;
- > D'accepter la création d'une commission consultative pour ce marché des producteurs ;
- > De désigner Madame Danielle CORNET, Madame Margareth ABOT, Monsieur Armel MOYON et Monsieur Gabriel DUVAL représentants de la Commune de Pont-Château au sein de la commission consultative du marché des producteurs.

### **DÉLIBÉRATION N°2018-086 – Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL, Marie-Christine BRIAND) :

- > D'approuver la création d'un Conseil Municipal des Enfants sur la Commune de Pont-Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52.



Le Maire

*Danielle Cornet*

Danielle CORNET